

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-BAUZELY
DEPARTEMENT DU GARD
SEANCE DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2024**
Présidée par DURAND Jacques, Maire
Lieu habituel des séances.

Date convocation : 06 NOVEMBRE 2024

Date affichage convocation : 06 NOVEMBRE 2024

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames : ARMAND Marie-Paule, BENOR Giselaine, GUIRAUD Delphine, DJELILATE Sonia,
Messieurs : DURAND Jacques, COULON Thierry, BEHAR Yoni, CLEMENT David, VERDIER Jean-Luc,
DUSSAUD Romaric, LIOVE Serge, DRACIUS Gaston.

Absent(es) excus(és) : FABRE Séverine, VOLEON Daniel

Procuration(s) :

Madame FABRE a donné procuration à Monsieur LIOVE

Monsieur VOLEON a donné procuration à Madame ARMAND

Membres CM élus : 15

En exercice : 14

Présents : 12

Procuration : 02

Votants : 14

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé, conformément à l'article L 2121-15 et L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire choisi parmi eux, Monsieur BEHAR Yoni a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Secrétaire de séance : BEHAR Yoni

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de leur publication et notification au représentant de l'Etat, d'un recours administratif auprès de Monsieur le Maire et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes par courrier (16 avenue Feuchères, 30941 NIMES CS88010 cedex 9) ou par téléprocédure (« Télérecours Citoyens » sur le site : www.telerecours.fr). Le silence gardé pendant plus de deux mois sur un recours administratif vaut décision de rejet.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION A L'UNANIMITE

DELIBERATION D_2024_33

DONATION A LA COMMUNE PAR UN PARTICULIER DES PARCELLES A 564 ET A 563

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- D'accepter la donation faite par Monsieur CHABALIER Jean-Claude des parcelles A 563 et A 564 dont la valeur estimée est de 3 000 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à faire les démarches et signer les documents relatifs à cette donation notamment l'acte notarié,
- D'accepter que la commune prenne en charge les frais inhérents à cette donation et notamment les frais de notaires.

DELIBERATION D_2024_34 TRAVAUX EN REGIE

Après délibération, le Conseil Municipal, considérant la nature des travaux réalisés, décide à l'unanimité d'autoriser les opérations comptables suivantes :

L'aménagement des abords du stade :

Coût du matériel acheté 2 269,58 € TTC + charges du personnel : 3 840,95 €

Soit un total de 6 110,53 €

un titre à l'article 722 pour 6 110,53 €

un mandat à l'article 212 section 6 110,53 €

L'aménagement local rangement :

Coût du matériel acheté 913,86 € TTC + charges du personnel : 1 144,80 €

Soit un total de 2 058,66 €

Opérations comptables à faire :

un titre à l'article 722 pour 2 058,66 €

un mandat à l'article 2135 pour 2 058,66 €

DELIBERATION D_2024_35

DM N°2 REASJUSTEMENT SECTION FONCTIONNEMENT

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la décision modificative n°2.

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert
012 / 6470	Autres charges sociales	2 000,00
012 / 648	Autres charges de personnel	200,00
012 / 6218	Autre personnel extérieur	2 400,00
Total		4 600,00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert
70 / 70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	1 780,00
75 / 752	Revenus des immeubles	220,00
75 / 75888	Autres	2 600,00
Total		4 600,00

DELIBERATION D_2024_36

DM N°3 REAJUSTEMENT SECTION D'INVESTISSEMENT

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité approuve la décision modificative n°3

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
21 / 2121 / OPNI	Plantations d'arbres et d'arbustes	17 000,00
21 / 2157 / OPNI	Matériel et outillage de voirie	1 000,00
21 / 2158 / OPNI	Autres installations, matériel et outillage techniques	21 000,00
21 / 2183 / OPNI	Matériel de bureau et matériel informatique	1 000,00
21 / 2135 / OPNI	Installations générales, agencements, aménagements des const	9 000,00
21 / 2182 / OPNI	Matériel de transport	1 000,00
Total		50 000,00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
204 / 20415342 / 1013	Bâtiments et installations	50 000,00
Total		50 000,00

DELIBERATION D_2024_37 PAIEMENT DES FACTURES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 ARTICLE L1612-1 DU C.G.C.T.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'appliquer l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- D'autoriser Monsieur le Maire à payer les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025 pour un montant maximum équivalent à un quart des crédits autorisés aux chapitres 21 ; 20 ; 23 et l'ensemble des opérations votées lors du budget 2024,
- Les montants ainsi autorisés sont les suivants :
 - Chapitre 20 : 6 405 €
 - Chapitre 21 : 34 571 €
 - Opération 1013 (travaux électrification) : 14 000 €
- D'accepter que ces crédits s'ajoutent à ceux des restes à réaliser 2024.

DELIBERATION D_2024_38

CONVENTION DE PARTENARIAT PROJET ECONOMIE D'EAU DANS LES LIEUX COMMUNAUX AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN GARDONS

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, décide :

- De se prononcer favorablement sur la participation de la commune à ce projet,
- De se prononcer favorablement sur la dépense comprise entre 700 et 1700 euros TTC pour le financement de ce projet,
- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice 2025,
- De donner mandat à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer la convention avec l'EPTB Gardons,
- De donner mandat à Monsieur le Maire ou son représentant pour entreprendre toute démarche, procéder à toute formalité nécessaire et signer tout acte, convention, ou autre document, ainsi que leurs éventuelles modifications, relatifs à ces décisions, et permettant leur mise en œuvre.

DELIBERATION D_2024_39

DEMANDE AVIS SUR PROJET TRAVAUX RESEAUX PUBLIC ELECTRICITE RUE DU CAN

Il est rappelé le projet avec le SMEG concernant l'enfouissement des réseaux secs rue du Can et l'éclairage public et notamment l'emplacement prévu d'un transformateur qui serait installé sur le trottoir Route de St Génies.

A l'unanimité l'assemblée approuve le choix de l'emplacement.

DELIBERATION D_2024_40

CONVENTION AVEC LA MAIRIE DE NIMES DISPOSITIF PASSEPORTS ETE 2025

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le renouvellement du partenariat avec la mairie de Nîmes dans le cadre du dispositif passeports été 2025,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec la mairie de Nîmes.

DELIBERATION D_2024_41

RAPPORT ACTIVITE 2023 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIMES METROPOLE

L'assemblée acte avoir pris connaissance du document qui leur avait également transmis par mail.

Séance levée à 22h10

Liste des délibérations de la séance affichée en mairie le lundi 18 novembre 2024 et publiée sur le site de la commune.

DURAND Jacques
Maire

